

SITES NATURA 2000
FR9400577 « Rivière et vallée du Fango » et FR9412004 « Haute Vallée du Fango »

**Procès-verbal de la réunion préalable au comité de pilotage
du 20 février 2009 à la Tour de Galéria**

La réunion préalable au comité de pilotage s'est tenue à 9h30 en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, à la Tour de Galéria, sous la présidence de M. Marc DEMUSANT, sous préfet de CALVI.

Elle a été suivie à 10h30 de la réunion du comité de pilotage local.

Etaient présents :

Nom - Prénom	Organisme - Qualité
Pierre GUIDONI	Maire de Calenzana, Conseiller général, représentant le Président du PNRC
Dany ROSSI	Maire de Galéria
Pierre-François ANGELINI	Conseiller municipal, Communauté des communes de Balagne
Pasquale SIMEONI	Maire de Manso
T. ACQUAVIVA	Mairie de Galéria
Dominique TASSO	Adjoint à la Directrice régionale de l'environnement
Mauricette FIGARELLA	Chargée de mission DIREN
Fabrice TORRE	Centre régional de la propriété forestière, chargé de l'élaboration des documents d'objectifs
Michel ZANETTACCI	Agent développement du Parc naturel régional de Corse
Jean-Pierre FONTANA	Président de l'association pour l'étude écologique du maquis
Jean Marie DOMINICI	Parc naturel régional de Corse

Le maire de Galéria accueille les participants de cette première réunion. Sous la présidence du Sous préfet de Calvi, M. TASSO rappelle les fondements du réseau Natura 2000, son cadre juridique, le rôle du COPIL et notamment des collectivités membres. Sur ce dernier point, il indique que, conformément aux dispositions réglementaires et ainsi que le prévoit l'ordre du jour, les représentants des

collectivités territoriales doivent s'accorder, d'une part, sur celui d'entre eux qui présidera le Comité de Pilotage local, et d'autre part, sur la collectivité qui assurera l'animation des deux documents d'objectifs, c'est-à-dire le pilotage de la mise en œuvre des actions prévues par ces documents. Il précise que la structure porteuse du document d'objectifs peut être différente du président du comité de pilotage local.

M. DEMUSANT demande aux candidats à la présidence du comité de pilotage de bien vouloir se manifester.

M. GUIDONI présente la candidature de M. Pierre François ANGELINI. Il propose que le Parc naturel régional de Corse (PNRC) soit désigné comme structure porteuse des documents d'objectifs.

Compte tenu de l'absence prolongée de Patrick LEPAULMIER, M. SIMEONI demande que soit identifiée au PNRC la personne chargée de ce dossier.

M. TASSO précise que la structure porteuse est celle qui impulse, qui anime la mise en œuvre des actions prévues par les documents d'objectifs. Elle ne réalise pas forcément elle-même l'ensemble des actions : à titre d'exemple, les actions prévues sur le territoire forestier seront réalisées par l'Office national des forêts.

M. ZANETTACCI indique que le comité de gestion de la réserve MAB peut être chargé de l'information. Patrick LEPAULMIER, absent jusqu'à la fin du mois de mars 2009, coordonnera ce dossier.

Pour éviter toute ambiguïté, M. TASSO signale que Natura 2000 fonctionne par subsidiarité. L'animation n'est pas un secrétariat mais coordonne la mise en œuvre d'un programme d'actions pour laquelle un minimum de présence sur le terrain est exigée.

M. FONTANA pense qu'il faut éviter de diluer les responsabilités. Il constate que le PNRC a été absent sur ce dossier en 2008. En effet, le comité de gestion et le conseil scientifique de la réserve MAB du Fango n'ont pas été réunis l'an dernier. Il suggère qu'une personne soit désignée pour jouer concrètement ce rôle d'interface dans la mise en œuvre du programme d'actions.

M. SIMEONI est d'accord sur cette proposition de désignation d'un animateur spécifique, pour lequel un plein temps est nécessaire.

M. ANGELINI indique que la procédure de contrat de rivière avance parce qu'il y a un technicien de rivière sur place. Il confirme qu'un ETP serait souhaitable pour assurer l'animation du programme d'actions du documents d'objectifs d'une part et celle du Pôle environnement que la Communauté de communes de Balagne souhaite créer en son sein d'autre part.

M. GUIDONI demande s'il existe des sources de financements spécifiques pour soutenir ce projet.

M. TASSO indique que le FEADER est l'instrument financier adapté à la situation.

M. DEMUSANT propose que soit établie une fiche de poste indiquant les travaux à réaliser ainsi que l'évaluation du temps de présence requis pour les missions. Elle sera indispensable à la recherche du financement souhaité.

A la fin de ces échanges, les décisions suivantes sont arrêtées :

- **Présidence du comité de pilotage local** : Pierre François ANGELINI
- Dans l'attente de l'établissement de la fiche de poste, **les élus réunis décident de surseoir à la désignation de la structure animatrice des documents d'objectifs.**

La séance est levée à 10 Heures 30.

**Procès-verbal de la réunion du comité de pilotage
du 20 février 2009**

Etaient présents :

Nom - Prénom	Organisme - Qualité
Pierre GUIDONI	Maire de Calenzana, Conseiller général, représentant le Président du PNR
Dany ROSSI	Maire de Galéria
Pierre-François ANGELINI	Conseiller municipal, Communauté des communes de Balagne
Pasquale SIMEONI	Maire de Manso
T. ACQUAVIVA	Mairie de Galéria
Florence PINASCO	Chargée d'études pour la Communauté de communes de Balagne
Caroline PIANA	Chargée d'études pour la Communauté de communes de Balagne
Marc DEMUSANT	Sous Préfet de CALVI
Dominique TASSO	Adjoint à la Directrice régionale de l'environnement
Mauricette FIGARELLA	Chargée de mission DIREN
Fabrice TORRE	Centre régional de la propriété forestière, chargé de l'élaboration des documents d'objectifs
Pierre-marie LUCIANI	Office National Forêts Environnement
Jean LIEBENGUTH	Office National Forêts - UT Calvi
Laurent SORBA	Office de l'environnement de la Corse

Pierre BENEDETTI	Office National Chasse Faune Sauvage
F. SANCHIS	Office National Chasse Faune Sauvage
ESPI Mélanie	Chambre d'agriculture de la Haute corse
Michel ZANETTACCI	Agent développement du Parc naturel régional de Corse
Jean Marie DOMINICI	Parc naturel régional de Corse
Antoine ORSINI	représentant le Président de l'Université de Corse
Jean-Pierre FONTANA	Président de l'association pour l'étude écologique du maquis
Michel-Claude WEISS	Association Cunniscenza di Scandula et di u Fangu
Francescu SIMEONI	Président de l'Association Per u Falasorma sempre vivu

M. ANGELINI, président du comité de pilotage nouvellement élu, accueille les participants. Il rappelle que la vallée du Fango, située à proximité de la réserve naturelle de Scandola dont la réputation n'est plus à faire, est riche par sa biodiversité, peu peuplée, avec une haute vallée très fréquentée durant l'été. Il souhaite apporter sa contribution à la mise en œuvre concrète d'actions indispensables au fonctionnement de la microrégion, avec des moyens et des partenaires, en particulier avec le Parc naturel régional de Corse, avec l'objectif de transmettre un patrimoine préservé aux générations futures.

M. TASSO rappelle que les documents d'objectifs établis pour la zone spéciale de conservation (ZSC) et pour la zone de protection spéciale (ZPS) sont achevés depuis 2007 et que la réunion du comité de pilotage local a été retardée pour différentes raisons. La démarche Natura 2000 demande l'implication des élus et la prise en compte de la dimension développement local pour faire vivre le territoire.

Il signale un aspect réglementaire important : celui de la nécessité de fournir une étude d'évaluation des incidences à l'appui de tout projet susceptible d'avoir des effets significatifs sur les habitats et les espèces des deux directives. Il précise l'importance du rôle pédagogique de l'animateur dans cet aspect « incidences ».

Il indique que le comité de pilotage local est l'instance qui a accompagné l'élaboration des documents d'objectifs qui débouchent sur un programme d'actions.

Enfin, il rappelle que si les deux documents d'objectifs sont validés aujourd'hui, ils seront approuvés par un arrêté préfectoral. Natura 2000 est une démarche contractuelle qui ne fixe aucune contrainte. Des possibilités de compensation par incitation financière sont possibles au travers des instruments tels le PDRC et le FEADER.

M. TORRE présente de façon détaillée le document d'objectifs de la ZSC, démarré en 2003 avec la mise en place de cinq groupes de travail thématiques : eau, forêts et prévention des incendies, patrimoine-tourisme-développement, agriculture-foncier, communication. Il aborde successivement le diagnostic du territoire, liste

les objectifs et décline les différentes actions. Il présente avec la même méthode le document d'objectifs de la ZPS.

M.M. WEISS et ORSINI louent la qualité du travail rendu par M. TORRE, compte tenu de la difficulté à synthétiser une somme importante de données existantes sur le territoire d'étude.

M. TASSO signale que le programme d'actions est consolidé mais que certaines actions ont déjà été engagées telles l'aménagement du parking de Treccia et de ceux nécessités pour sécuriser la vallée.

Des échanges riches entre les différents membres du comité de pilotage ont permis de faire émerger les prochaines actions à mettre en oeuvre :

- poursuivre l'aménagement des parkings dans la vallée,
- présenter un nouveau projet de maison de la biosphère,
- concrétiser les actions communes entre PNRC et ONF,
- compléter la liste des invertébrés, notamment celle des Odonates établie par Bernard ROCHE qui n'avait pas été intégrée par suite d'un déficit de communication,
- adopter une stratégie de développement avec les acteurs locaux pour améliorer la situation et la connaissance du mouflon...

M. ANGELINI félicite M. TORRE pour le travail accompli et évoque la mémoire de Bernard ROCHE qui s'était amplement investi dans cette démarche. Pour passer à la réalisation des projets, il est indispensable d'avoir un animateur à condition d'être aidé financièrement par l'Etat.

M. TASSO pense qu'il est souhaitable d'établir une proposition détaillée des actions, dont certaines sont déjà réalisées, et d'identifier celles qu'il convient de financer afin de calibrer les besoins en animation. A priori, un mi-temps serait susceptible de suffire et d'être financé par l'Etat.

M. GUIDONI indique qu'il faudrait rechercher d'autres sources de financement que celles de la DIREN pour obtenir un temps plein.

En fin, M. TASSO demande aux membres du comité de pilotage d'adopter les documents présentés par M. TORRE :

Les documents d'objectifs des sites Natura 2000 « Rivière et vallée du FANGO » et « Haute vallée du FANGO » sont approuvés.

La séance est levée à 12 heures 40.

Le sous préfet de CALVI

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical line that curves to the right and then down, ending in a horizontal stroke.

Marc DEMUSANT